

# LE MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUTS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TAHITI 28. — N° 23.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana poe 6 Iuuni 1879.

**PREX DE L'ABONNEMENT** (payable d'avance):  
 De six mois ..... 18 fr.  
 De un an ..... 30 fr.  
 De deux ans ..... 55 fr.  
 Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

**PREX DES ANNONCES** (au comptant):  
 Les 20 premières lignes ..... 20 c. l'aligne  
 Au-dessus de 20 lignes ..... 15 c. l'aligne  
 Les annonces retardées se paient la moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DE GOUVERNEMENT.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE** — Ordre du jour voté par la Chambre des députés. — Décrets ministériels relatifs à la souscription en faveur de la Nouvelle-Calédonie. — Arrêté: accordant un crédit provisoire. — portant promulgation de la loi qui supprime le droit de timbre sur les mandats de poste (loi y annexée). — promouvant l'expatriation d'un terrain situé à Fakarava. — Avis administratif.  
**PARTIE NON OFFICIELLE** — Nouvelles locales. — Bulletin météorologique. — Caisse agricole. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Caravelle. — Annonces. — Observations météorologiques.

## PARTIE OFFICIELLE

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCEANIE

Extrait du compte-rendu de la séance de la Chambre des députés du 44 mars 1879 concernant l'ordre du jour voté par la Chambre, publié en vertu d'une dépêche ministérielle en date du 4 avril 1879.

M. Rameau à la parole.

M. Rameau. Messieurs, avant que la Chambre reprenne la suite de ses cours du jour, j'ai le devoir de déposer sur le bureau de la Chambre, au nom de son grand nombre de mes collègues et moi, le projet de résolution qui sera, je l'espère, le dernier mot de la grande séance d'aujourd'hui.

Quelques paroles suffiront à justifier cette résolution, qui je l'espère immédiatement après.

On a dit avec raison que nous étions un grand jury national chargé d'exprimer l'opinion du pays sur la proposition de la mise en accusation.

Il y a cette grande différence entre un jury criminel et un jury politique, c'est que le jury criminel ne motive pas son verdict et que le jury politique est obligé de motiver le sien. (Réclamations à droite.)

Ce sont surtout mes collègues et moi, qui avons voté contre la mise en accusation, qui avons besoin de faire connaître les motifs de notre verdict. (Interruptions diverses à droite.)

M. le président. Messieurs, vous avez la parole tout à l'heure.

M. Rameau. Voici le projet de résolution: « La Chambre des députés... »

M. de la Billain. C'est une proposition nouvelle!

M. le président. Monsieur Rameau, veuillez me donner le texte de votre résolution; je le lira.

M. Rameau remet le texte de sa résolution à M. le président.

M. le président. Lisant: « La Chambre des députés, avant de reprendre son ordre du jour, »

« Constate une fois de plus que les ministres du 17 mai et du 29 novembre ont, par leur coupable entreprise contre la République, fait le Gouvernement lui-même servir, foulé aux pieds les lois et les libertés publiques, et à tout renversé, après avoir conduit la France à la veille de la guerre civile, que devant l'indignation et les viriles résolutions du pays. » (Vives réclamations à droite.)

M. Cazaux. Je demande la parole.

M. de Baudry d'Asson. Je la demande aussi.

M. le président. Laissez-moi finir la lecture: « Les motifs de la proposition que l'état de discordance dans lequel ils sont aujourd'hui tombés permet à la République victorieuse de ne point s'attarder à la poursuite de ennemis désormais frappés d'impuissance; »

« Considérant que pour réparer le mal qu'ils lui ont fait, la France a besoin de calme et d'apaisement, et que l'heure est venue pour le Parlement républicain de se consacrer exclusivement à l'élaboration des grandes lois économiques, industrielles et financières que le pays réclame. » (Interruptions et rires à droite.)

Messieurs, je vous prie d'observer que le président vous donne lecture d'une proposition; laissez-moi aller jusqu'au bout.

M. le marquis d'Harville. Ce n'est pas à vous que s'adressent les interruptions.

M. le président. continuant. « ... que le pays réclame, et dont il attend le développement de sa richesse et de sa prospérité; » (Applaudissements au centre et à gauche.)

« Livre au jugement de la conscience nationale, qui les a déjà solennellement rigourés, les dossiers et les actes criminels des ministres du 17 mai et du 29 novembre; »

« Et invite le ministre de l'intérieur à faire afficher la présente résolution dans toutes les communes de France. » (Bruyantes réclamations à droite. — Très-bien! très-bien! au centre et à gauche.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin public sur l'ordre du jour motivé présenté par M. Rameau:

Nombre des votants.....	352
Majorité absolue.....	177
Pour l'adoption.....	217
Contre.....	135

La Chambre a adopté.

Paris, le 4 avril 1879.

Monsieur le Commandant. — Par une lettre du 13 janvier dernier, vous m'avez rendu compte de la clôture de la souscription ouverte, dans nos Etablissements de l'Océanie, en faveur des victimes de l'insurrection canaque à la Nouvelle-Calédonie.

Vous m'annoncez, à cette occasion, l'intention d'expédier directement au Gouverneur de cette colonie, par le premier bâtiment Tan-

donnet qui passera à Tahiti en se rendant à Nouméa, le montant des sommes recueillies et qui s'élève à 4,195 francs.

J'approuve cette disposition, et je joins avec empressement l'occasion qui m'est offerte de renouveler à votre administration le témoignage de ma satisfaction pour l'initiative charitable qu'elle a prise dans cette circonstance.

Recevez, etc.  
Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies, JAUREGUBERRY.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société, Vu l'insuffisance des crédits délégués à l'Ordonnateur pour les dépenses afférentes à l'exercice 1879, service Colonial, chapitre 16; Vu l'article 3 du décret du 26 septembre 1855 sur le service financier aux colonies et la dépêche ministérielle du 21 juin 1876 interprétative dudit article; Sur la proposition de l'Ordonnateur; Le Conseil d'administration entendu,

#### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art 1<sup>er</sup>. Un crédit provisoire de soixante-quinze mille francs est ouvert à l'Ordonnateur pour assurer le paiement des dépenses du chapitre 16, Personnel des services militaires, du service Colonial.

Art. 2. Ce crédit sera annulé dans les écritures à l'arrivée des ordonnances directes de délégation.

Art. 3. L'Ordonnateur et le Trésorier-payeur, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Paris, le 3 juin 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République:

L'Ordonnateur,  
H. JAVAU.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société, Vu la dépêche ministérielle du 19 mars 1879;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

#### AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

Art. 1<sup>er</sup>. Est promulguée dans les Etablissements français de l'Océanie et les États du Protectorat la loi du 18 mars 1879 exemptant de tout droit de timbre les mandats d'articles d'argent remis et payés par le poste.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au Messager et inséré au Bulletin officiel de la colonie.

Papeete, le 5 juin 1879.

F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République:

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,  
H. JOSTAT.

Loi portant suppression du droit de timbre sur les mandats de poste.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur est suit:

Article unique. A partir du 1<sup>er</sup> avril 1879, les mandats d'articles d'argent remis et payés par la poste, soit en France, soit dans les colonies françaises, seront exemptés de tout droit de timbre.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 18 mars 1879.

Signé: JULES GREVY.

Par le Président de la République:

Le Ministre des postes et des télégraphes,  
Ad. COCHERY.

Le Sénateur Ministre des finances,  
Signé: LEON SAY.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société, O H VAE, le TOMBA et le MAU HAPAO ras farani i Oecopia, te Auvaba o te Repupitira; i te mau fenua Tuhiote, i te hio ras i te irava 2 te fenua ras no te fenua ras no te 15 no utopora 1854 portant organisation du service de l'enregistrement et du domaine colonial dans les Etablissements français de l'Océanie;

Vu l'article 2 de l'arrêté local du 15 octobre 1854 portant organisation du service de l'enregistrement et du domaine colonial dans les Etablissements français de l'Océanie;

Vu l'arrêté du 4 avril 1879



... commandant le 25 mai  
... de la part de son régiment de  
... pour-pour-... sera  
... au moins  
... de la part de son régiment de  
... de la part de son régiment de

Seven per cent above price of  
sale for all expenses, to be paid  
at the office and into the hands  
of the receiver des domaines be-  
fore delivery.

annulera l'élection Blanqui qui est entachée d'illégalité. — On  
mande de Paris : « On avait à Bordeaux, avant le vote, qu'un as-  
saut cas, le gouvernement ne relaxerait Blanqui. »

RUSSIE.

Moscou, 27 mars. — Les nihilistes ont commis de nouveaux as-  
sassinats.

Saint-Petersbourg, 28 mars. — On ne connaît pas encore le nom  
de l'homme qui a tenté d'assassiner le général Von Drenteln. Quatre  
conseillers d'Etat, avec leurs femmes et les fils d'un des conseillers,  
ont été arrêtés. Les cosaques du Don ont refusé de payer les taxes  
et causé des désordres.

Vienne, 1<sup>er</sup> avril. — Plusieurs membres d'un comité révolution-  
naire ont été arrêtés à Varsovie. Au moment de leur arrestation,  
les prisonniers avaient des revolvers en leur possession. D'autres  
arrestations ont été faites sur d'autres points; les détenus sont au  
nombre de trois cents. On a tiré sur le président de la cour mar-  
tiale à Kharhoff; l'assassin a pu s'échapper. Le gendarmier russe  
va être réorganisé.

Berlin, 9 avril. — Un comité révolutionnaire russe a envoyé à  
tous les dignitaires impériaux à Saint-Petersbourg des lettres les  
informant que, bien que le comité a pu se l'intention de s'attaquer  
au czar, il continuera à assassiner ceux qui le servent, particulièrement  
les chefs du département de la police, aussi longtemps que le  
traitement des détenus politiques ne sera pas amélioré.

Londres, 9 avril. — A Kieff, les détenus politiques sont traités de  
la manière la plus cruelle. Plusieurs ont été tués pendant qu'ils tenaient  
des lettres de menaces.

Londres, 14 avril. — La Russie a décidé de rendre Kulja à  
la Chine et de conclure une nouvelle convention avec le gouverne-  
ment chinois.

Saint-Petersbourg, 14 avril. — Au moment où le czar faisait ce  
matin sa promenade habituelle aux environs du Palais, quatre  
coups de feu ont été tirés sur lui. Il n'a pas été atteint. L'auteur de  
cette criminelle tentative a été immédiatement arrêté par la foule  
qui avait attiré le bruit de ces détonations successives. La ville est  
actuellement pavée en témoignage de sympathie pour le czar.

Saint-Petersbourg, 15 avril. — Solowjoff est le nom de l'assassin  
du czar. La ville est illuminée ce soir, des drapeaux sont déployés  
de tous côtés.

Saint-Petersbourg, 16 avril. — Solowjoff est un maître d'école de  
Targper, province de Piaskow. Il sera jugé par le tribunal criminel  
supérieur. Le procureur-général, sénateur Leonoff, chargé de  
l'instruction de cette affaire, a déjà commencé à interroger le pré-  
venu. C'est par erreur qu'on avait fait courir le bruit que Solowjoff  
avait avalé du poison; l'assassin a été fort maltraité par la populace,  
qui l'aurait tué sans la protection de la police.

Londres, 16 avril. — Une dépêche de Berlin annonce que Solow-  
joff a déclaré qu'il avait été désigné par le sort pour tirer sur le  
czar.

Vienne, 16 avril. — Le 3 avril, les nihilistes ont enlevé le  
gouverneur de Charloff comme otage en garantie de bons traitements  
à l'égard des prisonniers.

Saint-Petersbourg, 16 avril. — Répondant à une adresse de féli-  
citations qui lui était adressée par le maréchal de la noblesse, le  
czar a déclaré aujourd'hui qu'il désirait, malgré tout ce qui s'est  
passé, continuer à agir selon les lois, mais que l'aoudon de la ten-  
tative d'assassinat dirigée contre lui l'oblige, bien malgré lui, à  
prendre des mesures extraordinaires pour protéger la société im-  
médiate.

Saint-Petersbourg, 18 avril. — Solowjoff est fils d'un domestique  
de la grande-duchesse Catherine.

Saint-Petersbourg, 18 avril. — On vient de publier un ukase or-  
donnant la nomination de gouverneurs-généraux pour gouverner  
les six plus peuplés districts de la Russie; ces fonctionnaires  
seront munis de pouvoirs despotiques excédant ceux d'un général  
en temps de guerre.

Berlin, 18 avril. — Par suite des mesures de répression spéciales  
prises par la Russie, on s'attend à ce qu'une grande partie des  
soldats qui ont été envoyés enchaînés dans le nord-est. Les journaux  
ont reçu l'ordre de ne pas mentionner la tentative de Solowjoff  
contre la vie de l'empereur.

Saint-Petersbourg, 25 avril. — Un tribunal militaire s'est assem-  
blé aujourd'hui pour juger un officier de l'armée qui a tiré sur un  
gendarme qui avait reçu l'ordre de le faire arrêter dans le domicile  
dudit officier. Trois étudiants seront jugés demain pour  
crime de haute trahison.

Saint-Petersbourg, 29 avril. — Une circulaire vient d'être envoyée  
à tous les gouverneurs de provinces pour leur enjoindre d'exécuter  
immédiatement les ordres des nouveaux gouverneurs-généraux.  
Cette circulaire a pour objet d'émouvoir à tout l'empire le régime mi-  
litaire décidé par le gouvernement.

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 28 mars. — Le président Grévy, le ministre Waddington  
et l'ex-président MacMahon ont rendu visite hier à la reine Victoria,  
arrivée à Paris en route pour l'Italie.

Berlin, 1<sup>er</sup> avril. — Le gouvernement allemand se propose de  
dépenser cette année 162,000 livres sterling pour l'extension des  
fortifications de Strasbourg.

Paris, 4 avril. — Aujourd'hui M. Ernest Renan a été reçu mem-  
bre de l'Académie française.

Paris, 13 avril. — On annonce la mort de J.-H. Cartier de Vil-  
lemain, journaliste, et depuis longtemps directeur du *Figaro* de  
Paris. Le défunt était âgé de 67 ans.

Paris, 14 avril. — Le conseil municipal de Paris se propose de  
changer le nom de la rue St-Arnaud en celui de rue Lincoln et celui  
de la rue Abbatois en celui de rue Washington.

Berlin, 23 avril. — Bennekamp a mis la dernière main au projet  
de loi destiné à donner à l'Alsace-Lorraine une administration plus in-  
dépendante.

Londres, 26 avril. — On annonce la mort de la femme de l'amiral  
Paludan, ambassadeur de France en Autriche-Hongrie, de la marine alle-  
mande, a été nommé consul-général aux îles Samoa, dans le but de  
donner de l'impulsion aux intérêts commerciaux allemands dans  
cette partie du globe et d'établir une station de charbon pour les  
steampers allemands, ainsi qu'il a été stipulé par des traités spéciaux.

PARTIE NON OFFICIELLE

Pequet, le 6 Juin 1879.

On nous communique l'article ci-joint, que nous nous faisons un  
devoir de publier :

« Mardi dernier, 3 du courant, l'attention du public était attirée  
par l'arrivée d'un trois-mâts français remorqué et ayant son pavillon  
en berne. On se demandait naturellement ce que cela pouvait bien  
être. Le navire mouilla sur notre rade à 10 heures du matin, et on  
apprit alors que c'était le *Cassini* négrois que nous avions possé-  
dé il y a trois mois, qu'un malheur l'avait frappé, et qu'il venait  
en relâche forcée à Tahiti.

« En effet, le 31 du mois dernier, M. Godreuil, son digne capi-  
taine, était décédé à son bord, en vue de notre belle île.

« Des soins entendus, à tort, lui auraient peut-être permis de  
prolonger ses instants — des instants de souffrance sans doute,  
car feu Godreuil était depuis longtemps atteint d'une laryngite  
chronique qui, dans un de ses accès aigus et violents, a occasionné sa  
mort.

« M. Godreuil était homme de cœur et de devoir, aimant son  
équipage comme une nouvelle famille; il était bon chrétien. Son  
état de santé chancelante ne nous a pas permis de l'apprécier à fond,  
mais nous l'avons connu assez pourtant pour nous rappeler de  
bonnes relations qui ont existé et pour exciter nos sincères regrets.

« Il avait su en peu de temps s'attirer parmi nous une sympathie  
générale juste et méritée. Il n'y avait donc rien de si naturel que de  
voir la foule empressée qui l'accompagnait, mardi, au dévouement mor-  
tel à sa dernière demeure.

« Le deuil était conduit par M. Collin, second capitaine du navire,  
suivi de son équipage, et de nombreux amis ou connaissances du  
défunt.

« Nous n'avons pu nous empêcher de remarquer avec attendrisse-  
ment parmi l'assistance les officiers et marius de notre marine  
militaire, qui avaient tenu à cœur, par leur présence, de rendre les  
derniers devoirs à un collègue de la marine marchande tout loïn  
de sa famille bien-aimée.

« Puissent ces marques de sympathie et d'affection être pour la  
famille éprouvée une consolation! » A. BELLAIS. »

Arrivée du courrier.

Dépêches reçues du Courrier de San Francisco.

FRANCE.

Versailles, 27 mars. — La Chambre des députés a adhéré à la  
convention monétaire des nations de race latine.

Paris, 29 mars. — Le comité du Sénat a rejeté la proposition de  
provoquer la réunion du Congrès à l'effet de voter la Constitution  
finale, le but de faire sanctionner le retour à Paris du Sénat et de  
la Chambre des députés.

Paris, 31 mars. — Recevant les délégués des cercles agricoles, le  
président Grévy les a assurés qu'aucun traité de commerce ne serait  
conclu avant que les Chambres n'aient arrêté la politique économi-  
que et commerciale à suivre.

Paris, 1<sup>er</sup> avril. — Le Sénat a voté aujourd'hui, par 157 voix  
contre 126, la remise après les vacances de Pâques de la discussion  
de la question du retour des Chambres à Paris. Le comité de  
la Chambre des députés a approuvé le projet de loi sur l'instruction  
publique présenté par M. Ferry, soit à y apporter quelques modi-  
fications de détail.

Paris, 6 avril. — Des élections ont eu lieu aujourd'hui dans diffé-  
rents collèges électoraux de France. M. Godelle, candidat bonaparte,  
a obtenu le plus de voix dans le quartier des Champs-Élysées; il  
y a ballottage, mais son élection paraît certaine. A Lyon, M. Au-  
druyn, préfet de police, a été réélu sans opposition. A Bordeaux, le  
révolutionnaire Blanqui l'a emporté sur le candidat modéré répu-  
blicain. — Le président Grévy a signé de nouveaux décrets d'am-  
nistie.

Versailles, 6 avril. — Le Sénat s'est réuni jusqu'au 8 et la  
Chambre des députés jusqu'au 15 mai.

Paris, 7 avril. — Aux élections supplémentaires qui ont eu lieu  
hier, les républicains modérés l'ont généralement emporté sur leurs  
concurrents radicaux. Sur vingt et une élections supplémentaires  
pour députés, treize républicains et un légumiste ont été élus. Il y  
a ballottage dans sept circonscriptions. — Deux cent trente com-  
munistes viennent d'être graciés.

Paris, 8 avril. — Aux élections supplémentaires qui ont eu lieu  
à Bordeaux, dimanche dernier, pour la députation, Louis Blanqui,  
actuellement détenu pour avoir conspiré, en 1870, contre le gouver-  
nement de la Défense Nationale, a obtenu 3,700 votes contre  
4,076 donnés à Lavertouja, républicain gabasiste. Deux électeurs  
radicaux ont obtenu 1,360 votes. Si, au scrutin de ballottage, ces  
radicaux votes vont grossir ceux déjà donnés à Blanqui, son retour  
à la Chambre est très-possible. Ce résultat serait considéré comme  
très significatif. — Le président Grévy a signé un décret amnistiant  
232 communistes.

Paris, 11 avril. — Trois cents autres communistes seront graciés  
assez prochain. Des décrets de grâce sont publiés successive-  
ment comprenant environ 500 personnes.

Paris, 19 avril. — Dimanche, le président Grévy signera un dé-  
cret de grâce pour huit cents autres communistes.

Paris, 20 avril. — Un scrutin de ballottage a eu lieu aujourd'hui  
dans huit circonscriptions électoraux. Godelle, bonapartiste, a été  
élu dans la circonscription des Champs-Élysées; il a reçu 6,509 vo-  
tes; son concurrent, Clamagrain, républicain, n'a obtenu que  
5,001 votes. Blanqui a été élu à Bordeaux par 6,801 votes, tandis  
qu'à Lavertouja, candidat républicain modéré, n'en a reçu que  
5,330. Dans les six autres circonscriptions, la victoire est restée aux  
républicains comme on s'y attendait. On pense que la Chambre

